

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025


 République française
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

 Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
 Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	46
Présents :	31	- dont POUR :	42
Absents :	24	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	15	Nombre d'abstention(s) :	4
Absents SANS pouvoir	9		

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain	
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	
Mme FAURE Cécile	
Mme MACK Marie-Thérèse	
Mme MARIANI-RENOUX Séverine	
Mme MONFRIN Marie-Josée	
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. VOURET Eric	

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-193

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2026
Ouverture anticipée des crédits d'investissement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 5217-10-9 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l'avis de la commission des finances du 24 novembre 2025 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025.

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant éligible à ce dispositif correspond à la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1, corrigée des décisions modificatives prises au cours de l'année écoulée, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée lors d'exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de ladite autorisation de programme.

Cette disposition ne s'applique pas aux budgets soumis à la nomenclature M57, lesquels relèvent des dispositions de l'article L.5217-10-9 du CGCT.

Ainsi, compte tenu des budgets primitifs et des décisions modificatives adoptés au cours de l'exercice 2025, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser les ouvertures anticipées de crédits d'investissement sur le budget 2026, dans la limite des montants suivants :

Budget principal hors Autorisations de Programme (M57) :

Chapitre 20	46 326,48 €
Chapitre 204	626 691,36 €
Chapitre 21	1 102 355,94 €
Chapitre 23	424 106,24 €

Budget annexe d'assainissement collectif (M49) :

Chapitre 20	60 136,70 €
Chapitre 21	158 384,93 €
Chapitre 23	1 150 868,27 €

Pour les autorisations de programme de ce budget M49, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, les crédits de paiement 2026 ouverts par anticipation sont ceux prévus au titre de l'exercice par la dernière délibération d'actualisation de l'autorisation de programme (délibération du 4 décembre 2025).

Budget annexe transports/mobilité (M43) :

Chapitre 20	22 817,50 €
Chapitre 21	283 736,07 €
Chapitre 23	7 500,00 €

Budget annexe campings (M4) :

Chapitre 20	25,00 €
Chapitre 21	59 716,25 €

Budget annexe eau potable (M4) :

Chapitre 20	10 465,00 €
Chapitre 21	11 920,20 €
Chapitre 23	52 966,75 €

Pour les budgets soumis à la nomenclature M57, conformément à l'article L.5217-10-9 du CGCT, le Président est autorisé, lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement, à liquider et mandater, avant le vote du budget 2026, les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers (1/3) des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent :

Budget Principal (M57) :

AP/CP - CHAPITRES	CP votés 2025	1/3 autorisés 2026
20	80 919,50 €	26 973,17 €
21	2 190 000,00 €	730 000,00 €
23	2 815 218,00 €	938 406,00 €

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(4 ABSTENTIONS : Madame Annie PONTET avec le pouvoir de Monsieur Etienne BOURSE et Monsieur Jean-PEYRARD avec le pouvoir de Madame Maria-Thérésa DU PORT DE PONCHARRA)

- AUTORISE, pour les montants décrits ci-dessus, l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2026 conformément aux articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET

